



**EFS**  
**OCCITANIE**

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS



## SOMMAIRE

Page 1 - L'édito.

Pages 2-3 - **Repos Conventionnel (RCV).**  
Quels sont les différents types de repos conventionnels ?  
Quels sont vos droits ?

Page 3 - **Un peu d'humour.**  
Cfdt et d'actualité !

Page 4 - **Vos représentants CFDT au CSE.**  
Trombinoscope.

Page 5 - **Mardi 6 juin 2023 : grève.**  
Mouvement social contre la réforme injuste des retraites !

Page 6 - **Préavis de grève du 6 juin 2023.**

Venez découvrir le site CFDT-EFS

[www.cfdt-efs-fr](http://www.cfdt-efs-fr)



SECTION SYNDICALE Cfdt EFS-Occitanie  
[cfdt.efs.occitanie@gmail.com](mailto:cfdt.efs.occitanie@gmail.com)

# Lettre d'information

Mai 2023

## L'édito

Adeline CANAVELLI et Williams VALENTIN  
Délégués syndicaux régionaux

**La CFDT, seule organisation syndicale représentative nationale à vouloir garder les représentants de proximité, vous rappelle que vous pouvez à tout moment contacter, vos représentants CFDT au CSE, vos délégués syndicaux de site et/ou vos délégués syndicaux régionaux CFDT.**

**La CFDT est un contre-pouvoir fort, efficace et indépendant face à la Direction pour que le CSE ne soit pas une chambre d'enregistrement.**

**Parce que la CFDT ne courbe pas l'échine devant la Direction, la CFDT souhaite remettre l'Humain au centre des priorités de la Direction. La CFDT dit halte aux yeux toujours tournés vers la productivité et le « porte-monnaie » ! Sans Humain pas de donneur, sans Humain pas de salarié, la CFDT veut replacer l'Humain au cœur des discussions.**

**Nous sommes témoins des conditions de travail dégradées. Nous le dénonçons et continuerons à le dénoncer en région et au national. La CFDT ne peut pas garder le silence !**

**Sur le volet rémunération, voici ce qu'a obtenu la CFDT ces dernières années, pour améliorer votre pouvoir d'achat :**

→ En 2021, une augmentation salariale pour un grand nombre de salariés (la CFDT souhaitait que l'ensemble des salariés soit augmenté),

→ En 2022, 3,5% d'augmentation de la valeur du point, avec minimum de 100€ par mois d'augmentation pour tous !

**C'est parce que nous sommes majoritaires au national et en région.**

**La CFDT est proche du terrain et du quotidien.** Nous ne venons pas à votre rencontre uniquement au moment des élections. La CFDT est un syndicat proche des équipes de terrain (cadres et non-cadres) en se rendant régulièrement sur les sites de l'EFS Occitanie et en collecte mobile (ou au départ des équipes).

**Pensez-y en votant aux prochaines élections qui approchent à grands pas !  
Cet automne : votez CFDT !**



## RCV de coupure collective :

Au-delà d'une heure (et dans la limite de deux heures), le temps de coupure collective est compensé par du RCV :

- À hauteur de 50% : au-delà d'1h et jusqu'à 1h30,
- À hauteur de 100% : au-delà d'1h30 et jusqu'à 2 heures.

## RCV déplacement collective :

Si le personnel se rend directement sur le lieu de collecte (sous réserve de l'accord hiérarchique), il bénéficie d'un RCV de 50% du temps de trajet A/R réalisé par l'équipe depuis la base de départ de collecte jusqu'au lieu de collecte.

## RCV collecte mobile :

Si le temps de travail réalisé est au-delà de 10 heures, cela ouvre droit à RC du temps qui dépasse les 10 heures.

## RCV pour travail en soirée :

Le temps réalisé entre 21h et 24 heures donne droit à un repos compensateur équivalent à :

- 10% du temps réalisé : au-delà de 21h00 jusqu'à 22h30,
- 20% du temps réalisé : au-delà de 22h30 jusqu'à 24h00.

## RCV repos quotidien :

Lorsque le temps de repos quotidien est inférieur à 12h, le personnel bénéficie d'un RCV d'une durée équivalente à la différence entre 12H00 et le temps de repos réel pris.

## RCV trajet :

Le temps de trajet pour déplacement professionnel donne droit un RCV de 100% (si départ ou retour au domicile : temps de déplacement professionnel dépassant le temps normal de trajet entre le domicile et le lieu habituel de travail).

## RCV déplacement cadres :

Les cadres autonomes se déplaçant 36 fois et plus dans l'année civile bénéficient de 2 jours de RCV.

La CFDT a demandé l'ouverture de négociations sur ce sujet.

## RCV jour férié :

Toute heure travaillée un jour férié au-delà de 7 heures donne droit à un RCV équivalent en complément.

## RCV nuit :

Dès qu'il travaille une nuit, le travailleur de nuit a droit à un RCV de 2 heures forfaitaires. Pas de RCV lors des congés payés ou en arrêt maladie.

Temps partiels considérés comme travailleurs de nuit : 2 heures forfaitaires par semaine travaillée. Pour les alternants jour/nuit par contre, le RCV est calculé au prorata des heures réalisées la nuit.

## RCV astreintes :

L'intervention pendant l'astreinte donne droit à un RCV d'une durée équivalente à la différence entre 12H00 et le temps de repos quotidien réel pris par le personnel. Ce repos ne peut pas être inférieur à 9 heures.

*Suite page suivante.*

**Récupération, pose et planification des RCV :**

- Le personnel peut demander la planification de RCV par anticipation (au minimum 1 mois et 15 jours avant le début de la période).
- La prise des RCV n'est pas imposée au salarié si le compteur n'est pas supérieur à 24h00 en début de période.
- Il n'est pas possible de modifier un planning en cours de période, en raison de l'atteinte du seuil de 24H00 du compteur de RCV.
- Les RCV ne peut pas être utilisés pour compenser une absence inopinée pour arrêt maladie.

**Paiement et transfert vers le CET des RCV :**

Il est possible de se faire payer ou de placer dans le Compte Epargne Temps (CET) certains RCV.

Comme pour les heures supplémentaires, le choix entre la récupération et le paiement peut être modifié une fois par an.

Types de RCV	Paiement	CET
RCV de coupure collective	Non	Oui
RCV déplacement collective	Non	Oui
RCV collecte mobile	Oui	Oui
RCV pour travail en soirée	Oui	Non
RCV repos quotidien	Non	Oui
RCV trajet	Oui	Oui
RCV déplacement cadres	Oui	Oui
RCV nuit	Non	Non
RCV jour férié	Non	Oui
RCV astreintes	Non	Non

**+ de renseignements en prenant contact avec vos représentants Cfdt.**

**Pour la CFDT, il est important de respecter collectivement vos droits !**

**Contactez la Cfdt par mail à [cfdt.efs.occitanie@gmail.com](mailto:cfdt.efs.occitanie@gmail.com) !**

**DETENTE**

**Un peu d'humour**

*Cfdt et d'actualité !*





**Glawdys KLAPKA**

Secrétaire  
IH-Délivrance - **Montpellier**

**Secrétaire du CSE**



**Rémi BUISSET**

Technicien de laboratoire  
QBD - **Montpellier**

**Secrétaire-adjoint du CSE**  
**Secrétaire de la CSSCT** <sup>(1)</sup>  
Elu suppléant au CSEC <sup>(2)</sup>



**Williams VALENTIN**

Technicien de laboratoire  
IH-Délivrance - **Nîmes**

**Délégué Syndical Régional (DSR)**  
**Trésorier du CSE**  
Elu titulaire au CSEC <sup>(2)</sup>



**Axelle ACRAMEL**

Infirmière EPDI  
Collectes - **Montpellier**

**Membre de la CSSCT** <sup>(1)</sup>  
Elue suppléant au CSEC <sup>(2)</sup>



**Adeline CANAVELLI**

Médecin-Biologiste  
IH-Délivrance - **Toulouse**

**Déléguée Syndicale Régionale (DSR)**  
Elue titulaire au CSEC <sup>(2)</sup>



**Florian BOYER**

Technicien de laboratoire  
IH-Délivrance - **Carcassonne**

**Membre de la CSSCT** <sup>(1)</sup>  
**Membre de la Commission formation**



**Benjamin ROCHE**

Technicien de laboratoire  
IH-Délivrance - **Toulouse**

**Membre de la CSSCT** <sup>(1)</sup>



**Marie-Pierre PITON**

Technicienne de laboratoire  
IH-Délivrance - **Tarbes**

**Membre de la CSSCT** <sup>(1)</sup>



**Emilie GANDIOL**

Infirmière EPDI  
Collectes - **Nîmes**

**Membre de la Commission formation**



**Stéphanie PAYET**

Employée pré-analytique  
QBD - **Montpellier**

**Membre de la CSSCT** <sup>(1)</sup>



**Dominique MATHIEU DAUDE**

Médecin et responsable de processus  
Délivrance - **Montpellier**



**Benoît FERRER**

Technicien de laboratoire  
IH-Délivrance - **Sète**

**Représentant Syndical Cfdt au CSE**

(1) CSSCT : Commission Sécurité Santé et Conditions de Travail

(2) CSEC : Comité Social et Economique Central



## Vos délégués syndicaux :

Régionaux :  
Adeline CANAVELLI  
Williams VALENTIN

Cahors-Montauban-Albi-Castres-Rodez-Mende : Myriam BENCHRIF  
Carcassonne-Narbonne-Perpignan : Florian BOYER  
Montpellier Pierre CAZAL : Remi BUISSET  
Montpellier La Colombière : Glawdys KLAPKA  
Nîmes : Williams VALENTIN  
Toulouse PT : Laurent DUQUESNOY  
Toulouse Purpan : Adeline CANAVELLI



14<sup>e</sup> MOBILISATION NATIONALE

#64ANSCESTNON

Mets tes baskets pour la RETRAITE

RENDEZ-VOUS LE MARDI 6 JUIN

MOBILISONS-NOUS !

Cfdt: RÉFORME DES RETRAITES #64ANSCESTNON

TOUJOURS MOBILISÉ-ES CONTRE LES 64 ANS !

Depuis le 10 janvier, ce sont des millions de personnes qui se sont mobilisées, lors de 13 journées historiques et d'actions diverses, pour manifester leur refus de la réforme des retraites. Face à l'entêtement du gouvernement, le projet de loi qui sera débattu le 8 juin à l'Assemblée nationale, est une réelle opportunité de voir les 64 ans retirés.



Ainsi, afin de rappeler l'opposition des Français et Françaises à cette mesure injuste et d'exprimer le soutien à ce projet de loi aux député-es, la CFDT appelle, en intersyndicale, à une nouvelle journée de mobilisation :

MARDI 6 JUIN

Cette réforme doit être retirée ! Soyons des millions pour dire aux parlementaires de voter pour ce projet de loi le 8 juin !

Retrouvez toutes nos revendications pour une réforme des retraites juste et solidaire sur : <https://cfdt.fr/reforme-des-retraites>

Ne pas jeter sur la voie publique - Cfdt - Service Information Communication - Mai 2023. Informé sur l'astier recyclé.

Le mouvement social contre la réforme injuste des retraites continue ! Si vous n'êtes pas assignés, rejoignez-nous dans les rassemblements !



Le 6 avril 2023, jour de la réunion mensuelle du CSE avec la Direction à Toulouse, vos représentants Cfdt se sont déclarés grévistes et ont quitté la réunion pour aller manifester contre la réforme des retraites dans le cortège toulousain.

WWW.CFDT-EFS.FR

La CFDT, la seule organisation syndicale de proximité à vous informer en région et à vous rencontrer sur vos sites !

La Cfdt, c'est des infos mensuelles à destination de tous les salariés.





**Monsieur François BRAUN**  
Ministre de la Santé et de la Prévention  
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION  
14, avenue Duquesne  
75350 PARIS 07 SP

PARIS, le 17 mai 2023  
N/Réf. ER/CL 23-51

Objet : Préavis de grève le mardi 6 juin 2023

**Lettre RAR 1A 202 246 4454 5**

Monsieur le Ministre,

En complément du préavis déposé par l'UFFA-CFDT pour l'ensemble des personnels des fonctions publiques, la fédération CFDT Santé-Sociaux appelle les personnels des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux exerçant dans les ESPIC et dans toute entreprise ayant délégation de service public, à des actions de mobilisation dont la grève, **le mardi 6 juin 2023, pour une réforme des retraites plus juste.**

Cette mobilisation se situe dans le cadre de la journée d'action intersyndicale et interprofessionnelle.

La présente lettre vaut préavis de 24 heures pour le mardi 6 juin 2023, ce préavis couvrant les personnels commençant ou terminant leur vacation de travail au cours de cette journée.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.



Evelyne RESCANIÈRES,  
Secrétaire générale.

P.J.-Ann. : Préavis UFFA-CFDT  
Copie : DGOS et DGCS.

*Ce préavis est également adressé à M. DUSSOPT, ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion avec copie à la DGT.*

[sante-sociaux.cfdt.fr](http://sante-sociaux.cfdt.fr)

FÉDÉRATION CFDT SANTÉ-SOCIAUX

47/49 AVENUE SIMON BOLIVAR  
75950 PARIS CEDEX 19  
TÉL : 01 56 41 52 00  
FAX : 01 42 02 48 08  
[federation@sante-sociaux.cfdt.fr](mailto:federation@sante-sociaux.cfdt.fr)